

## 1 PARCOURS

Course nature, organisée par Vallée de l'Ouche oRientation, **chronométrée pour 4 parcours, un mesurant 27 km** avec 1000 m de dénivelé + environ, un mesurant **14 km** avec 350m de dénivelé + environ, un mesurant **8 Km** avec 180 m de dénivelé + puis un de **3,5 Km** avec 80 m de dénivelé +. Une **Marche Nordique** est également proposée sur le 14 Km.

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels, de rubalises et complétés par un fléchage au sol.

## 2 DATE : 14 novembre 2021

**HORAIRES :** **ACCUEIL :** à partir de 8h, salle communale de Velars-Sur-Ouche

**DEPART :** ils sont fixés :  
-à **9h00 pour le 27 km**  
-à **9h50 pour la Marche Nordique 14 Km**  
-à **10h pour le 3,5 Km.**  
-à **10h30 pour le 14 Km.**  
-à **10h45 pour le 8 Km.**

## 3 ARRIVEE : à proximité du départ

**4 POSTES DE RAVITAILLEMENT : Uniquement en eau (pas de gobelet fourni)** 1 ravito sur le 14 Km et 2 ravitos sur le 27 km et ainsi qu'à l'arrivée.

**5 AUTONOMIE :** les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

**6 SECOURS :** des secouristes sont présents sur la manifestation. Il est par ailleurs obligatoire de porter assistance à tout participant blessé. **Téléphone en cas d'urgence : 06.08.48.33.86**

**7 PARTICIPATION :** en raison du parcours, la course n'est pas autorisée aux handisports.

La limite d'âge de participation varie en fonction des parcours.

25 km ouverts aux personnes nées en 2001 et avant, 14 km ouverts aux personnes nées en 2003 et avant, 8,5 km ouverts aux personnes nées en 2006 et avant, 3,5 km ouverts aux enfants nés entre 2005 et 2008.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs sur les parcours 8 Km et 14 Km.

**8 CERTIFICAT MEDICAL :** Les non licenciés à la FFA doivent fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, notamment en compétition. (Datant de moins d'un an le jour de la course) et les licenciés FFA leur licence de l'année à jour.

**9 DOSSARDS :** le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par des épingles et visible dans son intégralité.

**10 RESULTATS :** ils seront disponibles le jour même sur [www.dansoft.fr](http://www.dansoft.fr) ou sur [www.valleedeloucheorientation.fr](http://www.valleedeloucheorientation.fr)

**11 RECOMPENSES :** Sur l'aire d'arrivée ou en salle si mauvais temps.

**CHAQUE PARTICIPANT RECEVRA UN SOUVENIR DE LA COURSE**

**13 RESPONSABILITE :** Les organisateurs du 27ème CROSS DE LA MADONE déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.

**14 PROPRETE :** les concurrents sont priés de ne pas abandonner leurs déchets (papiers, gobelets plastiques...) sur les parcours.

**15 ACCEPTATION :** Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de celui-ci.

**Aucun dossard ne sera envoyé et tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

**16 ENGAGEMENT :** Sur internet : [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

Par courrier sur bulletin d'inscription accompagné de la somme de **18€ par coureur pour le 27 Km, 13€ pour le 14 Km, 11€ pour le 8 Km, et 4€ pour le 3,5 Km.**

CHEQUE A LIBELLE A L'ORDRE DE « VOR » ou « Vallée de l'Ouche oRientation »

Aucun remboursement ne sera effectué une fois inscrit !

A renvoyer avant le 10 novembre 2021 à La Madone chez Jean-David LALEVEE

6, Montée de Saint Jean de Bœuf 21410 Saint-Victor-Sur-Ouche

**17 RETRAIT DES DOSSARDS** : le samedi 13 novembre de 10h à 18h chez Running Conseil rue Berbisey à Dijon et le dimanche 14 novembre à partir de 8h00, salle des fêtes de Velars-Sur-Ouche.

**Pas d'inscription sur place le jour de la course !**

#### **18 ASSURANCES**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe à chaque non licencié d'être assuré personnellement

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF

#### **19 DROIT A L'IMAGE**

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs du « Cross de la Madone » ainsi que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître et ce pour une durée illimitée.

#### **20 DISPOSITIONS DIVERSES**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le dossard devra être entièrement lisible durant la course.

En cas d'abandon obligation de rendre son dossard afin d'éviter les recherches inutiles.

Les vélos et engins motorisés sont interdits sur le parcours, hors ceux de l'organisation.

Interdiction de jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques, etc.

#### **21 ARRET DE LA COURSE**

Par souci de sécurité la course sera arrêtée à 13h00

#### **22 PROTOCOLE SANITAIRE FFA**

**En raison de la crise sanitaire, le club organisateur appliquera spécifiquement le protocole sanitaire imposé par la FFA.**

**INFORMATIONS** : 06.08.48.33.86 – [vor@orange.fr](mailto:vor@orange.fr) ou [www.valleedeloucheorientation.fr](http://www.valleedeloucheorientation.fr)